

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association Familles Rurales de Colombiès

Accueil de Loisirs et Péri-scolaire

La Cabane aux Lutins

Familles Rurales est le premier Mouvement familial en France. Composé de nombreuses associations locales dont celle de Colombiès, il regroupe plus de 180 000 familles adhérentes. Nombreux sont les bénévoles et salariés à animer le réseau.

Devenir une de ces familles, se concrétise par une adhésion de la famille au Mouvement Familles Rurales. Cette carte conclue entre ses membres un projet commun. Elle les engage dans une démarche solidaire. L'adhésion de 27€ est le gage de la démocratie associative. Là où seul je ne peux rien, avec les autres familles, en association, je réussirai. Ce sont donc des familles adhérentes à l'association Familles Rurales de Colombiès qui ont réfléchi à la mise en place de cet accueil de loisirs.

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses camarades et pour assurer un bon fonctionnement de la structure. L'accueil de Loisirs est agréé par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations).

L'Accueil Collectif de Mineur propose différents types d'accueils :

L'accueil péri-scolaire comprenant :

- le temps du matin avant la classe de **7h30 à 8h30**
- le temps du soir après la classe de **16h30 à 18h30**
- les mercredis de **7h30 à 18h30**

L'accueil extra-scolaire comprenant : - les vacances scolaires de **7h30 à 18h30**

Attention : L'accueil ouvre ses portes la première semaine des petites vacances, tout le mois de juillet, deux semaines en août.

Objectifs de l'ACM:

- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances,
- Amener l'enfant à découvrir des activités variées,
- Développer la coéducation, en favorisant les rencontres avec les parents,
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
- Favoriser les liens intergénérationnels,
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles/garçons et les passerelles entre tranches d'âge.

L'Association a signé un Projet Éducatif qui s'inscrit dans les orientations du Contrat Enfance Jeunesse. Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner et à articuler leurs actions éducatives sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative. Il veille au respect du domaine de compétence de chacun et notamment celui de l'école et des associations sportives artistiques et culturelles de la commune. Les temps péri-scolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire.

Les projets développés sur ces temps, et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Modalités d'accueil :

L'accueil périscolaire: de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30, pour tous les enfants inscrits à l'école. Nous pouvons proposer, des activités créatives, des jeux libres, l'aide aux devoirs... à noter qu'il n'y a aucune obligation.

- les mercredis de 7h30 à 18h30 : **Il peut se faire à la journée avec ou sans repas, à la demi-journée avec ou sans repas (cf programme d'animation).**

C'est également le cas pour **L'accueil extra-scolaire comprenant** : - les vacances scolaires de 7h30 à 18h30

ATTENTION : La souplesse de l'accueil mérite en retour que les familles respectent au mieux les horaires pour permettre un bon fonctionnement de l'accueil. Cependant lorsque les enfants ont une sortie sur la journée il ne sera pas possible de les inscrire en demi-journée.

Vous êtes tenus de nous informer avec la feuille d'autorisation parentale, de toutes les personnes pouvant venir récupérer votre enfant. Si des changements ont lieu durant l'année, merci de faire un mot écrit à l'équipe pédagogique. Nous vous rappelons que les mineurs ne sont pas autorisés à récupérer les enfants de moins de 6 ans.

Modalités d'encadrement :

Le recrutement du directeur de l'ACM est assuré par les responsables de l'association. Le recrutement de l'équipe d'animation est assuré par le bureau de l'association et par le directeur.

L'équipe est constituée de : 1 Directrice Caroline BOYER, 2 Animatrices Madison HEILIG et ?

Agréé par la DDCSPP l'accueil garanti un encadrement de : (peut varier en fonction du péri-scolaire ou extra-scolaire)

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Assurance et responsabilité :

L'association Familles Rurales, de Colombières est assurée pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge par le Centre de loisirs auprès de GROUPAMA D'OC Rue du Coq Vert 15001 AURILLAC sous le N° AFR1 N° 05030760 - 1002. Il est cependant conseillé aux parents de vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant les activités du Centre de loisirs.

Repas et Sorties :

Les repas :

L'association à créer un partenariat avec Ansamble qui assurera l'approvisionnement en liaison froide des repas. Le tarif proposé aux familles sera de 3€91 par repas.

Les goûters :

Le goûter de l'après-midi est fourni par la structure. L'équipe veille à ce qu'ils soient équilibrés et diversifiés. Aucun goûter ne sera fourni le matin. Pour les enfants arrivants tôt, il sera accepté que les parents fournissent un en-cas qui sera pris par l'enfant avant 9h.

Les sorties :

Lors de sorties en groupe, nous ferons appel à un prestataire local de transport en commun. Il est possible que sur des longs trajets en bus le retour soit décalé (n'hésitez pas à le demander).

Lors des promenades à vélo, l'enfant devra amener un vélo en bon état de fonctionnement et un casque (obligatoire). Pour couvrir les frais, des suppléments ponctuels peuvent être demandés lors des sorties (cf : programmes).

L'enfant accueilli :

Âges des enfants :

L'accueil périscolaire : à partir du moment où l'enfant est scolarisé dans l'école

L'ACM de La Cabane aux Lutins accueille les enfants de 3 ans à 12 ans.

L'enfant malade :

Tout enfant malade, ne pourra pas fréquenter l'accueil de loisirs. Il sera demandé à la famille un certificat médical afin de justifier son absence. Si des signes manifestes de mal être de l'enfant (vomissements, diarrhée, température supérieure à 38°5) apparaissent en cours de journée, l'animateur préviendra les parents par téléphone afin que ceux-ci s'organisent pour récupérer l'enfant au plus tôt et dans les meilleures conditions possibles. De plus, si un enfant doit suivre un traitement médical durant son accueil, la famille devra impérativement nous transmettre l'ordonnance du médecin traitant accompagnée des médicaments.

Les modalités d'inscription :

Avant toute inscription, il est recommandé que la famille ait assisté à une réunion de présentation ou obtienne un rendez-vous avec la directrice. La famille recevra un dossier d'inscription qui devra être remis avant le premier jour d'inscription de l'enfant.

Le dossier d'inscription est composé :

- Fiche d'adhésion à l'association Familles Rurales,
- Le présent règlement intérieur,
- Un programme d'activités,
- Dossier d'inscription

De plus, il lui sera demandé les pièces jointes suivantes :

- La photocopie des pages « vaccins » du carnet de santé de l'enfant ou un certificat de contre-indication dans le cas où les vaccins obligatoires n'ont pas été effectués,
- La photocopie de l'attestation CAF ou les bons MSA pour prétendre aux différentes réductions,
- Photocopie de la carte Familles Rurales si vous êtes déjà adhérent à une autre association que celle de Colombières
- Attestation de responsabilité civile

Les inscriptions :

Pour une question d'organisation, il est demandé aux familles de respecter les temps d'inscriptions précisés ci-après. Elles peuvent se faire par téléphone au : 06 04 79 41 48 ou par e-mail : acmcolombies@gmail.com

Pour les mercredis les inscriptions doivent se faire au moins 1 semaine avant.

Pour les petites vacances, les inscriptions doivent se faire : 1 semaine avant.

Pour les vacances d'été les premières inscriptions pourront se faire lors de la réunion de présentation de l'accueil de loisirs. Par la suite, elles devront se faire 1 semaine avant.

Attention :

Certaines activités ont un nombre de place limitées. Il est donc indispensable de s'inscrire le plus tôt possible. La directrice est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais. De plus, toute absence non excusée au moins 48h à l'avance ou non justifiée par un certificat médical sera due.

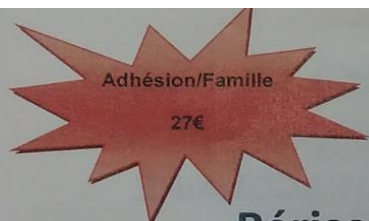
Modalités de paiement :

La tarification module en fonction du quotient familial.

Vous pouvez régler les journées, repas, suppléments par **chèque** (à l'ordre de Familles Rurales Colombiès) et me le déposer au centre de loisirs (école) ou l'envoyer par courrier à FABIENNE DELTORT :

Fabienne Deltort
Le Fraysse
12240 Colombiès

Ou par **virement** : IBAN : FR76 1120 6000 3167 7229 8433 568 (merci de bien mentionner le nom et prénom de vos enfants).



Périscolaire

Garderie périscolaire ouverte tous les jours d'école de 7h³⁰ à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

ACCUEILS MATIN ET SOIR ACCUEIL LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI	
QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNALIER PAR ENFANT
< 700 €	0,55 €
Entre 701 € et 1 100 €	0,60 €
≥ 1 101 €	0,65 €

Mercerdi ouvert de 7h³⁰ à 18h30.

MERCREDI						
QUOTIENT FAMILIAL	ALLOCATAIRES CAF		ALLOCATAIRES MSA		AUTRES REGIMES	
	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE
0 à 420	0,60 €	1,20 €	0,60 €	1,20 €	2,10 €	4,20 €
421 à 520	1,00 €	2,00 €	0,80 €	1,60 €	2,40 €	4,80 €
521 à 800	1,50 €	3,00 €	1,00 €	2,00 €	2,70 €	5,40 €
Supérieur à 800	3 €	6 €	2 €	4 €	3 €	6 €

Tarif repas : 3,91 € par enfant et par repas.

Accueil de Loisirs

« La Cabane aux lutins »

Ouvert à tous les enfants de 3 à 11 ans dans la limite des capacités d'accueil.

Ouvert la première semaine des vacances de Toussaint, de février et de Pâques, ainsi que tout le mois de juillet et deux semaines en août pendant les grandes vacances, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

TARIFS ALSH 2021

FAMILLES RESIDANT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUOTIENT FAMILIAL	ALLOCATAIRES CAF		ALLOCATAIRES MSA		AUTRES REGIMES	
	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE
0 à 420	1,50 €	2,50 €	1,50 €	2,50 €	4,50 €	7,50 €
421 à 520	3,50 €	4,50 €	2,50 €	3,50 €	5,50 €	8,50 €
521 à 800	5 €	6,50 €	3,50 €	4,50 €	6,50 €	9,50 €
Supérieur à 800	7 €	10 €	4 €	6 €	7 €	10 €

FAMILLES RESIDANT HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUOTIENT FAMILIAL	ALLOCATAIRES CAF		ALLOCATAIRES MSA		AUTRES REGIMES	
	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE
0 à 420	2,50 €	3,50 €	2,50 €	3,50 €	5,50 €	9,50 €
421 à 520	4,50 €	6,50 €	3,50 €	4,50 €	6,50 €	10,50 €
521 à 800	6 €	8,50 €	4,50 €	5,50 €	7,50 €	11,50 €
Supérieur à 800	8 €	12 €	5 €	7 €	8 €	12 €

Tarif repas : 3,91 € par enfant et par repas.

Le goûter de l'après-midi est fourni. Les aides C-A-F et M-S-A sont déduites sur les tarifs annoncés. Des suppléments seront demandés pour les sorties ou activités exceptionnelles.

L'association autorise des facilitées de paiement. Si vous souhaitez échelonner votre paiement sur deux ou trois mois, merci de nous faire passer plusieurs chèques correspondant au montant global dû en inscrivant bien au dos des chèques la date à laquelle ils pourront être encaissés

Ce que l'enfant peut porter à la structure :

Il est conseillé d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant sur les manteaux, bonnets, écharpes et gants. Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, il est préférable que l'enfant ait une tenue vestimentaire sans « contrainte » et adaptée à l'activité. Pour les plus jeunes, il est souhaitable d'apporter un change complet. De plus, l'enfant peut porter à la structure :

- Le doudou pour les temps de repos,
- Des chaussons,
- Une bouteille d'eau marquée à son nom,
- Crème solaire et casquette.

L'argent, les bijoux de valeur, jeux personnels, mp3, jeux vidéo portables, téléphones portables... ne sont pas autorisés. Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Règle de vie collective, comportement :

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Si le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents seront avertis par l'équipe d'animation. Si ce comportement persistait, une exclusion temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée de façon collégiale après consultation de la famille, dans un souci de protection des autres enfants.

Droit à l'image :

L'accueil de loisirs La Cabane aux Lutins est amené à prendre des photos à des fins pédagogiques (activités, presse...). En aucun cas les photographies prises au sein de l'accueil seront publiées sur Internet ou autres réseaux sociaux. Si une photo devait être utilisée pour un quelconque site web, les familles en seront informées.

Les partenaires de la structure :



Signature de la Présidente

suivis de la mention lu et approuvé

Karine RAYNAL

Signature des Parents (nom, prénom)

suivis de la mention lu et approuvé